

Communiqué de presse – 28 avril 2016



Des outils harmonisés pour lutter contre le Dumping Social en Wallonie

Le dumping Social et la concurrence déloyale continuent de frapper le secteur de la construction, malgré les mesures prises aux différents niveaux de pouvoir. La plateforme « marchés publics durables » a analysé toutes ces mesures, avec l'appui de la Confédération Construction Wallonne (CCW), afin de proposer des outils de lutte, uniques et harmonisés en Wallonie. Les résultats des travaux et les outils seront présentés au Gouvernement wallon ce jeudi 28 avril 2016.

Le constat est alarmant pour le secteur de la construction. Entre 2012 et juin 2015, 6.785 emplois ont été perdus dans le secteur de la construction en Wallonie. Le nombre d'emplois salariés du secteur est passé de 64.955, au premier trimestre 2012, à 58.170, au deuxième trimestre 2015 (Source ONSS). Et ces chiffres ne cessent de croître.

« Nous le savons tous, la problématique du dumping social est criante dans le secteur de la construction depuis plusieurs années et ses impacts économiques et sociaux se font lourdement sentir en Wallonie », confirme Jean-Jacques Nonet (Président CCW).

Dans ce contexte, de nombreuses initiatives sont apparues pour lutter contre la concurrence déloyale et le dumping social. Citons notamment, au niveau fédéral et avec l'appui de la Confédération Construction, le plan de « lutte pour une concurrence loyale » initié par Bart Tommelein ou le plan de relance signé par les partenaires sociaux. En Wallonie, les acteurs se sont également mobilisés : un avis fut remis par le CESW, des chartes locales par les communes, une résolution par le parlement wallon, un catalogue de clauses spécifiques par la CCW,...

L'analyse de toutes ces initiatives par la plateforme « marchés publics durables », coordonnée par le SPW, a permis de mettre en place des outils à destination des pouvoirs adjudicateurs et entreprises impliqués dans les marchés publics. La CCW y fut associée pour veiller à ce que ces outils soient bien adaptés aux besoins des entreprises wallonnes.

Francis Carnoy (Directeur Général CCW), explique la démarche : *« La législation des marchés publics offre des opportunités dont les pouvoirs adjudicateurs peuvent se saisir. Il est également essentiel que les entreprises qui exécutent des travaux publics puissent prendre connaissance des exigences nouvelles et que celles-ci ne varient pas d'un pouvoir adjudicateur à l'autre. »*

Les documents créés par la plateforme « marchés publics durables » sont des outils pratiques, indissociables, qui peuvent être insérés dans les cahiers spéciaux des charges de

travaux des pouvoirs adjudicateurs :

1. **Extraits de clauses à insérer dans le cahier spécial des charges** : ces extraits abordent les thématiques (sous-traitance, langue, logement, clauses sociales, pénalités,...) qui permettent de contribuer à promouvoir une concurrence loyale et lutter contre le dumping social
2. **« Acte d'engagement » du pouvoir adjudicateur** : annexe au cahier spécial des charges qui précise tous les engagements qu'un pouvoir adjudicateur prend à tous les stades du marché pour lutter contre le dumping social.
3. **« Déclaration » des entrepreneurs** : annexe au cahier spécial des charges qui doit être signée par tout entrepreneur participant au marché (adjudicataire et sous-traitants). Il rappelle les principales dispositions à respecter en matière de conditions de travail, de rémunération et d'emploi.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Francis Carnoy • Directeur général

T 02 545 56 68 • M 0476 47 57 56 • F 02 545 59 05

francis.carnoy@ccw.be

La Confédération Construction Wallonne assure, au niveau wallon, les missions générales de représentation et de défense des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics. Spécialisée dans de nombreux domaines, elle offre à ses affiliés, aides et informations dans les matières régionalisées.